1

ter ion

**B B** 

캜

135

m

挺

53

DE

111

甜

LSI.

Ш

10

212

UU.

m

51

m

m

H

Ш

TITL

E 10

Ħ

B 25

=

100

# DÉLIBÉRATIONS

Département de la DORDOGNE - Arrondissement de SARLAT

PRÉSENTS:

Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Pôle des Services Publics 58 Ave Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU L'an deux mil vingt et un, le 8 juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

## Date de convocation : 1er juin 2021

# Nombre de Conseillers Communautaires En exercice 58 Présents 39 Votants: 45 Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 0

Titulaires: Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Stéphane ROUDIER. Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Claude DELPY. Patrick DELAUGEAS, Edmond TURBANT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

<u>Suppléant</u>: Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Arlette ROULAND représente Marie-Claire BOULINGUEZ,

Excusés: Didier CLERJOUX donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUOI donne pouvoir à Jean-Pierre VERDIER, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Bernard DURAND, Mattia TRENTEMONT, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE.

**SECRÉTAIRE**: Mme Josiane LEVISKI.

### OBJET : Attribution de subventions aux associations du domaine économique

Dans le cadre de sa compétence Développement économique, la Communauté de communes a besoin des services d'associations de développement économique.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Considérant les demandes de subvention des associations

Il est proposé au conseil communautaire de verser une subvention aux associations suivantes :

Mission Locale Périgord Noir (1,10€/habitant)	Place Marc Busson	24 943,60 €
	24200 SARLAT	24 945,00 €
Mission Locale du Haut Périgord (1,60€/habitant) pour	Rue Henri Saumande	170.20.0
la commune de Sainte-Trie	24800 THIVIERS	179,20 €
Pays du Périgord Noir	Place Marc Busson	41.019.40.6
	24200 SARLAT	41 018,40 €
Périgord Développement (0,20€/habitant)	Pôle Interconsulaire Cré@vallée nord 24060 PERIGUEUX cedex 9	4 557,60 €
Périgord Initiative	295 Boulevard des saveurs Cré@vallée nord 24660 COULOUNIEIX	4 900,00 €

## Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

• **DECIDE** d'attribuer une subvention aux associations suivantes

Mission Locale Périgord Noir (1,10€/habitant)	24 943,60 €
Mission Locale du Haut Périgord (1,60€/habitant) pour la commune de Sainte-Trie	179,20 €
Pays du Périgord Noir	41 018,40 €
Périgord Développement (0,20€/habitant)	4 557,60 €
Périgord Initiative	4 900,00 €

• AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à signer les conventions annexées à la présente cdélibération avec les associations et prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 10/06/2021

Le Président,

Dominique BOUSQUET

Av. Jean Jaurès

Av. Jean

AR PREFECTURE

024-200041150-20210608-DE2021083-DE

Regu le 10/06/2021